



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 7 mars 2022 à 20 h 00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre et l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 7 février 2022
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Les élues et les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
 - 2.6. Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry
 - 2.7. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 2.8. Offre de services juridiques - dossiers de la Cour municipale
 - 2.9. Avril - mois de l'autisme
 - 2.10. Avril - mois de la jonquille
 - 2.11. Renouvellement du plan d'entretien annuel Idside-Concerto
 - 2.12. Dépôt du rapport concernant les formations obligatoires des élus en éthique et déontologie municipaux
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
4. TRANSPORT
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Dépôt du rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2021
 - 5.2. Acquisition d'un nouveau panneau de contrôle pour une station de pompage située sur la montée Lacroix
 - 5.3. Jour de la Terre 2022
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure 22-01 lot 6 378 703 (1185, rue St-Charles)
 - 7.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-01 - Agrandissement - ajout d'un étage au garage: 138, rue Matis.
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. Octroi de contrat - Plans et devis de la butte à glisser
 - 8.3. CPA Bedford - Commandite pour programme souvenir
 - 8.4. Frigo-partage
 - 8.5. Augmentation du budget pour l'organisation de pique-niques culturels
9. RETOUR DES COMITÉS
10. AFFAIRES DIVERSES
11. CORRESPONDANCE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-03-36 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

22-03-37 Séance ordinaire du 7 février 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

22-03-38 Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2022 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 201 146,63 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4325 à 4348	pour	100 906,78 \$
			56 819,11 \$
Chèques fournisseurs	82542 à 82582	pour	
	82583 à 82588	pour	11 463,89 \$
Rémunération	502232 à 502282	pour	31 956,85 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de février 2022, totalisant une (1) plainte, est déposé devant le conseil.

22-03-39 Les élus et les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la République d'Ukraine ;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

ATTENDU QUE les élus et les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

ATTENDU QUE la volonté des élus et des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

ATTENDU QUE la volonté des élus et des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée unanimement et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, madame Mélanie Joly, à la députée de Saint-Jean, madame Christine Normandin, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la députée d'Iberville, madame Claire Samson, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité

22-03-40

Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de contribuer à la Collation des grades 2022 de la Polyvalente Marcel-Landry pour un montant de 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

22-03-41

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle ;

DE faire flotter le drapeau arc-en-ciel sur l'hôtel de ville le 17 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

22-03-42

Offre de services juridiques - dossiers de la Cour municipale

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de mandater Me Marie-Pierre Bérubé comme procureure de la municipalité de Saint-Alexandre auprès de la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

22-03-43

Avril - mois de l'autisme

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de l'autisme pour la Fédération québécoise de l'autisme ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le taux de prévalence de l'autisme est en constante augmentation et est estimé à environ 1,5 % ;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, on recensait plus ou moins de 76 000 personnes autistes au Québec ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Alexandre à participer au mouvement *Faites briller le Québec en bleu* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre décrète le mois d'avril comme étant le mois de l'autisme ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre illumine son hôtel de ville en bleu afin de participer au mouvement *Faites briller le Québec en bleu* ;

QUE le conseil municipal invite les Alexandrines et les Alexandrins à illuminer leurs maisons en bleu durant le mois d'avril afin de souligner le mois de l'autisme.

Adoptée à l'unanimité

22-03-44

Avril - mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu;

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

22-03-45

Renouvellement du plan d'entretien annuel Idside-Concerto

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de renouveler le plan d'entretien annuel pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 avec Société Plan de Vol inc./IdSide - Concerto Web/Conseil sans papier au montant de 3 477,99 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport concernant les formations obligatoires des élus en éthique et déontologie municipaux

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport des élus ayant déclaré avoir suivi et réussi la formation obligatoire en éthique et déontologie des élus municipaux. Le rapport de ce mois-ci comprend les déclarations de monsieur Yves Barrette, madame Julie Vadeboncoeur, monsieur Stéphane Vézina, monsieur Florent Raymond et madame Marie-Eve Denicourt.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de février 2022 représentant les sorties suivantes:

- 6 appels incendies et entraides;
- 4 appels premiers répondants.

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt du rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2021

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2021.

22-03-46

Acquisition d'un nouveau panneau de contrôle pour une station de pompage située sur la montée Lacroix

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'acquiescer un nouveau panneau de contrôle pour la station de pompage située sur la montée Lacroix auprès de Pompex pour un montant de 14 928.44 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

22-03-47

Jour de la Terre 2022

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de participer à la campagne du Jour de la Terre, le 22 avril 2022, afin de démontrer notre engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de février 2022, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant huit (8) permis est déposé au conseil.

22-03-48

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure 22-01 lot 6 378 703 (1185, rue St-Charles)

DEMANDEUR : Mme Jade Couturier
LIEU : 1185, rue Saint-Charles

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement d'une piscine hors terre et l'aménagement d'un escalier extérieur donnant accès au sous-sol en cour avant secondaire;

ATTENDU QUE la demande consiste dans un premier temps à autoriser l'implantation d'une piscine hors terre à 1,26 mètre de l'emprise de la rue alors que le règlement prévoit une distance minimale de 3 mètres en cour avant secondaire ;

ATTENDU QU' la piscine hors terre a fait l'objet d'un permis délivré lors d'une période de transition entre l'ancienne et la nouvelle réglementation, entraînant du même coup une confusion quant aux normes applicables en cour avant secondaire et une forme de préjudice à la requérante ;

ATTENDU QUE ce permis mentionnait tout de même une distance minimale de 1,5 mètre, laquelle n'a pas été respectée par l'installateur;

ATTENDU QUE la responsabilité partagée de la municipalité et de la requérante nous amène à être favorable à la demande d'autant plus que le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et qu'il ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE dans un deuxième temps, le demande visait l'aménagement d'un escalier extérieur donnant accès au sous-sol en cour avant secondaire;

ATTENDU QU' après relecture de la réglementation applicable concernant les escaliers extérieurs donnant accès à un sous-sol et l'interprétation en découlant, il s'avère qu'un tel projet est permis en cour avant secondaire et qu'aucune demande de dérogation ne s'avère nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

- **D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une piscine hors terre à 1,26 mètre de l'emprise de la rue en cour avant secondaire, à la condition que la clôture soit et reste laticée en tout temps, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 3 mètres, le temps que l'analyse d'une modification réglementaire soit complétée;

Adoptée à l'unanimité

22-03-49

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-01 - Agrandissement - ajout d'un étage au garage: 138, rue Matis.

DEMANDEUR: M. Philippe Gagné
LIEU: 138, rue Matis

ATTENDU le dépôt de la demande d'approbation d'un PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux d'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'ajout d'une pièce habitable au-dessus du garage attenant existant;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

ATTENDU QUE l'objectif principale du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

ATTENDU QUE le projet reprend les caractéristiques architecturales et les matériaux de parement extérieur de la résidence existante.

ATTENDU QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu:

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux d'agrandissement de la résidence existante.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

22-03-50

Octroi de contrat - Plans et devis de la butte à glisser

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a l'intention de construire une butte à glisser dans le parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre à inviter quatre soumissionnaires à soumettre leurs prix pour la réalisation des plans et devis du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une seule soumission dans les délais impartis et que celle-ci est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accorder le mandat pour les plans et devis de la butte à glisser à Conception Paysage pour un montant de 31 900\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

22-03-51

CPA Bedford - Commandite pour programme souvenir

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de participer au programme du CPA de Bedford pour une commandite avec notre logo municipal au montant d'environ 325 \$.

Adoptée à l'unanimité

22-03-52

Frigo-partage

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

DE permettre l'installation du Frigo Partage à l'emplacement choisi ;

D'appuyer financièrement le projet Frigo Partage en défrayant les coûts d'installation électrique qui sont estimés à 550\$, plus les taxes applicables ;

DE défrayer les frais de consommation annuels engendrés par l'utilisation du réfrigérateur estimés à 40 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité

22-03-53

Augmentation du budget pour l'organisation de pique-niques culturels

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'augmenter le budget pour l'organisation des pique-niques culturels de 350\$, pour un total de 4 350\$.

Adoptée à l'unanimité

9. **RETOUR DES COMITÉS**

Madame Anne-Sylvie Forney a fait un retour sur la rencontre du comité environnement au sujet du projet du rang St-Joachim et de la journée pour la distribution d'arbres qui aura lieu au mois de mai.

Monsieur Stéphane Vézina a fait un retour sur le comité du parc des loisirs du projet de butte à glisser et d'une consultation publique qui aura lieu au printemps.

Madame Julie Vadeboncoeur a fait un retour sur le comité développement social et des différentes activités à venir tel que les pic-nics et les conférences.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse

11. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2022.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

22-03-54 13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 37.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire